

Bourgogne rosé

Appellation d'Origine Protégée

Créée le 31 juillet 1937

Env. 1700 ha en production (rouge et rosé)

Sur 3 départements :

- Département de l'Yonne : 54 communes.

- Département de la Côte-d'Or : 91 communes.

- Département de Saône-et-Loire : 154 communes.

Rendement limité à 58 hl/ha.

Cépage: Pinot noir

Le Pinot Noir (35 % de l'encépagement bourguignon), bourguignon de naissance, donne des grappes compactes d'un joli noir violacé dont les petits grains serrés

contiennent un jus, incolore et sucré. Elevage : cuves inox, sur lie fine

entre 6 à 12 mois

12 % vol.

Notre production: 0,4268 ha Commune: Montallery Lieu-dit: « Les Veaux »



Récompenses :







Vin fruité (petits fruits rouges) et friand

A boire jeune, dans les 2 ans A déguster entre 8 et 10°C

A déguster avec des mets plutôt délicats et moyennement aromatiques : légumes en salade, tourtes, volailles, poissons. L'été, pour accompagner vos apéritifs et barbecues.